



L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques.

Mai 2003

N°21

Sommaire :		page		
Editorial		1	Boulevard Urbain Sud	3
Nettoyage des Calanques		1	Port-Miou	3
Madeleine Barbier		2	Vente de terrain aux Baumettes	4
Partenariat avec un lycée		2	Prix littéraire du G.H.M.	4
Epreuves sportives de masse		3	A la devanture des libraires	4

Editorial

Chers amis,

Ce numéro d'Echo des Calanques paraît avec un certain retard, car un changement est intervenu à la tête d'U.C.L. : Claude Fulconis, notre président, pris déjà par de nombreuses fonctions et ayant dû en accepter une nouvelle, ne peut plus s'occuper efficacement d'U.C.L. Il nous a fait part, au mois de février, de sa démission de la présidence, tout en restant au Conseil d'Administration et pour l'instant notre représentant au GIP. C'est avec beaucoup de regrets que nous le voyons partir de ce poste. Nous le remercions pour l'important travail qu'il a effectué à la tête de notre association, pendant presque trois ans, et pour l'élan qu'il a su lui insuffler.

Après avoir été sollicitée par le Conseil d'Administration pour prendre la présidence, j'ai accepté, malgré la lourde tâche qui m'attend, mais je sais le soutien qui me sera apporté par toute l'équipe.

Mon premier objectif reste celui d'U.C.L. : « Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du Site Classé des Calanques ». En particulier, j'entends agir avec fermeté pour l'obtention du Parc National, et ce, en liaison avec le G.I.P. En outre j'insisterai, tout particulièrement :

- sur la sensibilisation du public, et spécialement des enfants, au respect des Calanques par une meilleure connaissance de leur intérêt scientifique, de leur beauté mais aussi de leur fragilité.

- sur la constitution de dossiers argumentés envoyés aux diverses autorités compétentes, pour dénoncer aménagements et pratiques illicites ou activités portant atteinte au site et à ses richesses.

Vous serez tenus, bien sûr, au courant par ce journal de toutes nos actions.

Pour terminer, je voudrais remercier mes amis du Conseil d'Administration qui ont bien voulu me faire confiance et à qui, à mon tour, j'accorde la mienne de façon totale. Je sais qu'avec cette équipe et le soutien de tous les adhérents d'U.C.L., un bon travail sera effectué et qu'ainsi ces splendides Calanques auxquelles nous sommes tous très attachés auront la protection qu'elles méritent.

Madeleine Barbier

Nous vous convions à la journée de sensibilisation et de nettoyage des Calanques le samedi 24 mai 2003, organisée par le GIP des Calanques, aux portes d'entrée du massif. UCL participera à Vaufrèges, le matin au nettoyage et l'après-midi Claude Thomas nous parlera, entre autre, des anciennes industries de la chaux. Nous espérons avoir le plaisir de vous y retrouver nombreux.

Notre nouvelle présidente.

Astrophysicienne, Madeleine BARBIER a fait toute sa carrière à l'Observatoire de Marseille. Spécialiste des vitesses radiales des étoiles, elle a notamment publié dans les années 1990 deux importants catalogues fondamentaux de vitesses moyennes des étoiles de la Galaxie, demandés par la communauté scientifique astronomique internationale et d'un intérêt primordial. Membre correspondant de l'Académie de Marseille et membre du bureau de la Société de Géographie de Marseille, elle a de très longue date œuvré pour la sauvegarde des Calanques au sein du COSINA dont elle était secrétaire : en 1980, elle élabore, en collaboration avec des scientifiques spécialistes, le dossier scientifique justifiant la demande de mise en réserve naturelle du massif des Calanques lancée par Paul Rouaix, fondateur et premier président du COSINA, et continuée avec Pierre Morizot. Dès fin 1991, elle fait partie du petit groupe qui, avec le COSINA et Mireille Crillon, examine les changements de zonage projetés dans le massif des Calanques lors de la révision du POS de la ville de Marseille. En février 1992, elle est membre fondateur d'Union Calanques Littoral, créée pour combattre les projets inquiétants pour les Calanques du POS de 1992. Le dossier élaboré alors par UCL pour dénoncer les graves atteintes contraires à la loi, qu'auraient permis ces nouveaux zonages, puise largement dans les données rassemblées 10 ans auparavant par Madeleine. Secrétaire générale depuis 1992 et membre du Conseil Scientifique d' U.C.L., Madeleine a participé activement à toutes les actions et réflexions d'UCL. Nous sommes particulièrement heureux qu'elle ait bien voulu accepter cette lourde charge, malgré un emploi du temps déjà bien rempli, et nous l'en remercions vivement.

Partenariat d'UCL avec le lycée public d'Aménagement Paysager de Marseille :

Depuis 2001, UCL participe à l'information sur les Calanques pour des élèves des classes de première et de seconde du lycée Public d'Aménagement Paysager de Marseille sous l'impulsion de leur professeur de biologie/écologie. Madame Seidenbinder.



Un groupe d'élèves au col de Sugiton.

• Le site classé des Calanques menacé par des épreuves sportives de masse

Le Site Classé des Calanques attire de plus en plus les organisateurs d'épreuves sportives de masse car sa renommée contribue à leur succès. UCL s'est déjà élevée plusieurs fois contre cette utilisation abusive des calanques, comme en témoigne la lettre écrite le 17/12/ 2002 à la suite du dernier « Autre Marseille-Cassis » pour tirer la sonnette d'alarme auprès du GIP, dont voici de larges extraits :

« Le GIP avait demandé aux organisateurs de l'Autre Marseille-Cassis de ne pas dépasser 1200 inscriptions. Or, l'épreuve a rassemblé au moins 2000 participants ! qui ont emprunté des sentiers très étroits en en débordant largement (voir article et photos. (La Provence du 27/10/2002) .

UCL, dont le but est de maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du Site Classé des Calanques (massif, archipel, mer) a été conduite à plusieurs reprises déjà à s'élever contre les manifestations de masse :

- 12 juin 1996 : réunion d'informations avec les organisateurs de « l'Autre Marseille Cassis » sur les dégâts provoqués à la faune, la flore et au milieu naturel par la participation d'un trop grand nombre de personnes sur un itinéraire comportant des zones très sensibles. On avait eu l'assurance qu'ils passeraient par les grandes pistes DFCL.

- Février 1997 : un raid VTT, avec 4000 participants (!) était prévu. UCL a alerté les autorités compétentes des risques de nuisances : la course dans le Site a été interdite par arrêté préfectoral (La Provence 8 /04/ 1997).

- mai 1997 : le Site est menacé par le Championnat d'Europe de chasse sous-marine où 20 nations sont inscrites . UCL a demandé avec succès l'interdiction de cette compétition. Rappelons que nous avons également il y a quelques années obtenu la limitation du nombre des participants au Marseille Cassis et au Critérium des Excursionnistes Marseillais.

Depuis cette lettre, le 8^{ème} « Trophée de Noël » de chasse sous-marine s'est déroulé au « plateau des Chèvres » et cela malgré la désapprobation du GIP.

UCL renouvelle sa position : le Site des Calanques est menacé par des épreuves sportives de masse car la protection et la conservation du Site Classé des Calanques sont incompatibles avec ce type d'épreuves . »

Ainsi, UCL doit rester vigilant afin d'être à même de s'opposer de tout son poids, en s'appuyant sur l'expertise des membres de son conseil scientifique, à ces dérives nocives.

• Boulevard Urbain Sud (BUS) : Prolongement de la L2 sous forme d'un boulevard paysager jusqu'à La Vieille Chapelle.

Ce boulevard proche du Site Classé permettra d'accéder très facilement aux entrées du massif, vers Morgiou, Sormiou et Callelongue, ce qui se traduira inévitablement par une affluente accrue de véhicules, en particulier sur les routes du feu, et de touristes dans les Calanques et leurs collines. De plus, parallèlement au souci affiché de créer un boulevard paysager avec un panorama ouvert vers le massif des calanques, le BUS est aussi présenté comme devant favoriser les opérations immobilières dans les quartiers qu'il traverse, ce qui accentuera la pression urbaine sur le Site Classé, par l'augmentation inévitable des promeneurs en provenance de ces quartiers, dont les véhicules pourront pénétrer jusque dans le massif.

Une concertation publique a eu lieu en décembre 2002 et janvier 2003 lors de laquelle nous avons exposé nos remarques, dont voici l'essentiel :

« Le site classé des Calanques est très proche du BUS. A ce sujet UCL regrette que la limite du Site Classé ne figure sur aucun plan et demande qu'à l'avenir le Site Classé soit délimité de façon très lisible sur tous les documents .

UCL a des craintes en ce qui concerne la pression qu'occasionnera indirectement ce boulevard sur ce site par une augmentation importante :

1°/ du nombre de véhicules en bordure ou dans le massif.

2°/ des opérations immobilières. Or, la commission d'Enquête du POS 2000 considère que « des zones tampons doivent être formellement instaurées pour arrêter la dynamique d'urbanisation des abords immédiats du Site Classé qui s'en trouve ainsi menacé . »

Il serait bon de considérer que le BUS fait partie de ce qui pourrait être la zone tampon extérieure au futur Parc National des Calanques.

Nous demandons donc qu'aucun des espaces verts (la ferme de la traverse Regny, le jardin de la Mathilde , divers terrains en friche, cultures etc...) qui entourent ce boulevard urbain ne soient construits , mais plutôt traités en jardins ce qui :
-assurera l'intégration paysagère du boulevard, en respectant au maximum les arbres existants et en créant des espaces verts

-éviterait une trop forte augmentation de la densité de population et du nombre des véhicules dans les Calanques . »

Une enquête publique devrait avoir lieu dans les prochains mois et nous vous demandons d'aller massivement nous soutenir sur ces points importants pour la sauvegarde du massif. Se renseigner auprès des mairies des 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements.

• Port-Miou : Demande d'Utilité Publique (DUP) pour l'expropriation de l'entreprise Solway, propriétaire de la carrière, qui se trouve dans le Site Classé.

La ville de Cassis a mis en œuvre une procédure de DUP afin de racheter la propriété Solway, en vue de la gestion des calanques. Lors de l'enquête publique, en décembre 2002, nous avons demandé que cette expropriation soit faite au bénéfice du Conservatoire du Littoral, qui, seul, peut garantir une protection intégrale et surtout définitive, aucune équipe municipale ne pouvant s'engager pour ses successeurs. En effet, le zonage défini dans le dernier POS de Cassis pour la calanque de Portmiou permet « certains aménagements du littoral ainsi que des extensions de bâtiments, à condition qu'ils soient compatibles avec la gestion des calanques ». Nous considérons que c'est une porte ouverte à des déviations.

Le commissaire enquêteur a jugé qu'aucun détournement du but de la DUP n'étant possible, lorsqu'elle est accordée en vue de la gestion des Calanques, il serait bon que celle-ci soit accordée en faveur de la ville de Cassis.

P.S. : aux dernières nouvelles, la D.U.P n'est toujours pas signée.

Vente de terrain au Quartier des Baumettes

Vous avez sans doute été informés par la presse de cette vente.

En septembre, nous avons été alertés par des riverains au sujet d'un projet de vente d'une propriété privée de 15 hectares, située dans le site classé des Calanques.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) adopté en 2000 par la ville de Marseille a classé ce terrain en zone inconstructible (zone NDN) et en Espace Boisé Classé (EBC) car il est particulièrement boisé.

Des contacts avec le Conseil Général des Bouches du Rhône (CG13) nous ont laissé entendre que les techniciens montaient un dossier de préemption. Le terrain est en effet bien placé par rapport à d'autres propriétés du CG13 dans les Calanques, et cette acquisition aurait permis d'en améliorer la continuité. De plus, il est situé en bordure interne du Site Classé et se prête bien à l'ouverture au public. Or, le président du CG13 a refusé de faire usage de son droit de préemption sur ce terrain, arguant d'une trop petite surface lors d'une interview. Pourtant le C.G.13 vient d'acquiescer à Cassis 2 petites parcelles pour faire un parking.

Ni le Conservatoire du Littoral, ni la Ville de Marseille n'ont jugé utile de faire préemption, et il faut remarquer que le GIP n'a pas compétence dans ce domaine.

Actuellement, le terrain est protégé, mais qu'en sera-t-il dans cinq ans quand l'article L130-2 alinéa 2 du code de l'urbanisme pourra s'appliquer ? Cet article donne en effet, pour les terrains classés EBC, une possibilité de dérogation (bien que soumise à la signature de trois ministres), pour en rendre constructible le 1/10ème, contre le don à la commune des 9/10èmes ce qui représente tout de même dans ce cas 1,5 hectares!

Ce n'est pas le seul sujet d'inquiétude : il est surprenant que le prix de vente ait été huit fois supérieur à la valeur du terrain qu'en ont donnée les domaines.

D'autres part, les riverains nous ont parlé de projets de « légères retouches » au POS pour plusieurs terrains du site classé qui devraient devenir la future zone tampon, et d'autre part pour la zone pavillonnaire des Baumettes qui serait densifiée.

U.C.L. a élaboré un document signé par les nombreuses associations qui ont à cœur la protection du massif (1), et envoyé au maire des 9-10èmes arrondissements, avec copie au maire de Marseille et président de Marseille Provence Métropole (2), afin qu'aucun changement du POS ne soit permis.

(1) Associations signataires : Club Alpin Français Marseille Provence, Excursionnistes Marseillais, Touring Provence Méditerranée, UDVN13, ASSENMCE, Société Provençale des Chasseurs Réunis, Amis de la Nature, Alargo Mazargues, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, Association des Calanquais de Sormiou, Comité du Vieux Marseille, CIQ Baumettes Beauvallon Vert-Plan la Seigneurie, Union Calanques Littoral.

(2) Ainsi qu'aux autorités administratives, la presse, les personnalités politiques.

Prix littéraire du G.H.M.

Dans notre bulletin de juin 2001, (n°15), nous avons signalé la sortie du livre « Des Rochers et des Hommes . 120 ans d'escalade dans les Calanques » aux éditions de l'Envol. L'ouvrage et son auteur Bernard Vaucher ont été récompensés avec le prix littéraire du Groupe de Haute Montagne (G.H.M.), Albertville 2002.

A la devanture des libraires

Les Editions de l'Envol mettent à nouveau les Calanques à l'honneur puisqu'elles viennent de leur consacrer un deuxième beau livre « Calanques, escalades maritimes : 300 escalades choisies ». Ce livre est le fruit de la collaboration de Pierre Clarac et de Jean-Louis Fenouil, ce dernier étant l'auteur des superbes aquarelles qui en constituent l'originalité.

Dans les éditions européennes de Marseille-Provence un magnifique « Coffret d'Images » de Christian Crès et Fernando Ferreira et de très beaux textes de Philippe Hiély : « CALANQUES, Trésors du Sud » avec cent photographies en format 40x30 cm qui rendent hommage à ce lieu magique. Il a obtenu le prix littéraire du Point et du salon nautique.

Adhésion	
Adulte : 12 € Mineur, Etudiant : 4 €	Donateur : à partir de 16 € Association : à partir de 35 €
L'Echo des Calanques est édité par l'Association Union Calanques Littoral 5 avenue des Chutes Lavie 13004 Marseille Tél : 04.91.64.30.30 N°ISSN :1251-3741 Directeur de la publication : Madeleine Barbier-Brossat Imprimé par nos soins, avec la participation de Renée Dubout, Denise Guieu, Denyse Ricard, Jacky Vaucher.	